



Au nom du tribunal administratif de Marseille, je tiens à vous exprimer nos chaleureux remerciements d'avoir aimé l'idée et d'avoir souhaité assister au récital de piano qui va vous être donné tout à l'heure ainsi qu'au moment de convivialité qui le suivra.

Ce m'est l'occasion de vous présenter la juridiction administrative de premier ressort marseillaise et de me présenter à vous mais aussi et surtout d'adresser l'expression de ma gratitude au Barreau de Marseille par son nouveau Bâtonnier, Me Geneviève Maillet, pour avoir avec autant d'enthousiasme et de spontanéité proposé d'héberger dans cette belle salle de congrès la rencontre de ce soir.

D'adresser aussi mes remerciements à M. Sylvain Bottineau, pianiste et magistrat, président de l'association « Tout en mesure » dont je lui laisserai le soin de dire quelques mots, s'il le veut bien, d'avoir accepté de venir jusqu'à Marseille pour nous offrir son talent.

La soirée musicale d'aujourd'hui est le fruit des belles rencontres que le hasard nous réserve parfois :

Acte I : C'est une belle soirée d'été à Montpellier, le premier président de la cour d'appel, Eric Négron, me convie au concert que donne l'association « Tout en mesure » dans l'enceinte de cette Cour ; l'idée me séduit, je m'y rends sans céder aux sirènes du match de l'Euro où la France est engagée ce soir là, la soirée s'avère proprement délicieuse, la musique enchante et je suis saisie de la grande envie d'aller dire à M. Bottineau quelle merveilleuse soirée je viens de passer grâce à lui.

J'apprends alors de lui que son association est composée de magistrats judiciaires, épris de musique comme lui et virtuoses eux-mêmes, et qu'elle rêverait de se faire connaître voire de recruter au sein de l'autre ordre de juridiction ; je me promets alors et je lui promets de trouver l'occasion de le lui permettre.

Acte II : C'est une matinée ensoleillée de décembre, au Tholonet, je suis installée depuis 48 heures à peine dans les fonctions de présidente du tribunal administratif de

Marseille et je participe à la conférence régionale des bâtonniers de Provence Alpes Côte d'Azur et Corse, les débats s'achèvent, on s'avance pour le déjeuner de clôture, je ne connais pas encore grand monde, je cherche une place à table, en compagnie d'un(e) bâtonnier(e) élue en passe d'être installée, qui cherche elle aussi. Nous décidons de nous asseoir côte à côte, la conversation vient sur cette idée de concert qui me trotte dans la tête depuis l'été, j'hésite beaucoup car en réalité je ne sais pas trop comment on s'y prend pour faire grimper un piano de concert jusqu'à l'étage où se trouve la salle d'audience du tribunal et je le lui avoue : elle s'écrie « mais nous avons la salle Albert Haddad à la maison de l'avocat, nous serons ravis de vous accueillir » et c'est ainsi que tout commença !

Il est vrai qu'alors, ni elle ni moi ne connaissions l'ingénieur M. Mascaro, loueur de pianos, qui s'est caché au fond de la salle et que je remercie également très chaleureusement, M. Mascaro donc, qui sait faire passer les pianos de concert par les trous de souris et, tout compte fait, c'est tant mieux, car nous voici ici réunis : magistrats des deux ordres de juridiction, avocats, tout premiers auxiliaires du service public de la justice, experts de justice, universitaires, élus, hauts fonctionnaires de l'Etat et de collectivités territoriales, responsables des institutions administratives locales, autour d'une manifestation, qui est une première mais dont nous aimerions que peut-être elle ne soit pas une dernière et qui scelle comme une sorte de partenariat culturel entre nos deux institutions complémentaires, le tribunal administratif et l'ordre des avocats de Marseille.

Le tribunal administratif de Marseille avec, donc, le soutien du barreau de Marseille est particulièrement heureux de vous y avoir convié, honoré de votre présence, heureux de vous dire ses vœux pour l'année nouvelle.

Après la triste et dure année 2016 que vient de vivre notre pays, cette année 2017 sera une année de réformes et de changements dans les relations de la juridiction administrative avec ses justiciables :

- celle d'abord, de la dématérialisation des échanges de procédure avec les parties éligibles et notamment les avocats, tenus désormais de produire leurs écritures via l'application Télérecours. Nous les y aiderons autant que faire se pourra : la cour administrative d'appel de Marseille a déjà organisé avec le barreau, deux sessions de formation à ce titre, auxquelles elle a souhaité associer le tribunal, ce dont je remercie sa présidente, qui se sont tenues l'une en décembre et l'autre avant-hier avec un succès certain, semble-t-il ;

- celle ensuite, du renforcement de la démarche inquisitoriale dans l'instruction du procès administratif, formalisé par diverses réformes, parfois rigoureuses, introduites par le décret dit « JADE » (justice administrative de demain), et je viens de m'engager auprès du bâtonnier d'Aix-en-Provence sur la mise en place d'une journée de formation sur ce thème ;

- celle enfin, du développement des modes alternatifs de règlement des différends puisqu'aussi bien le législateur de « J21 » a associé la juridiction administrative à cette démarche en introduisant la procédure de médiation dans le code de justice administrative et

nous sommes d'ores et déjà engagées, Madame le Bâtonnier, dans une telle aventure, vous et moi, que nous espérons voir complètement concrétisée aux abords de l'été.

Ce sont là de beaux défis pour une prise de fonctions, je les accueille avec enthousiasme, sûre de la fermeté des volontés conjuguées des magistrats, des greffes et des auxiliaires de la justice pour les mener à bien.

Car il faudra et ce sera ma conclusion, les mener de front avec une activité juridictionnelle soutenue :

En effet, si le tribunal administratif de Marseille a jugé près de 9 300 affaires au cours de l'année 2016, il a enregistré plus de 10 000 requêtes nouvelles dans cette même année et se devra d'affermir et d'assurer ses grands équilibres : couverture de ses entrées par ses sorties, maîtrise du stock des affaires en instance afin d'en contenir le vieillissement, gestion rationnelle de ses contentieux urgents et notamment celui de la police des étrangers concerné par d'importantes réformes de fond et de procédure.

Il y sera certes aidé par un renforcement de ses effectifs portés à 40 magistrats à compter de l'été 2017, il y sera surtout porté par la volonté des magistrats des 8 chambres qui le composent et des agents de greffe qui les assistent, d'assumer résolument, avec fermeté et énergie, les engagements où les appelle le service public auquel ils appartiennent, celui de la justice, faiseur de paix sociale, faiseur de paix ... tout court !

Mais pour qu'une année commence sous de bons auspices quoi de mieux que la musique ?

C'est pourquoi je vous remercie de votre attention et laisse à M. Bottineau le soin de récompenser votre patience à m'avoir écoutée jusqu'au bout.

A Marseille, le 19 janvier 2017.

Dominique Bonmati
Présidente du tribunal administratif de Marseille